







Sommaire

	Pages
Introduction	3
Caractéristiques de l'unité paysagère	3
■ Structure paysagère n°1 : la ville d'Alençon	6
■ Structure paysagère n°2 : la plaine semi-ouverte d'Alençon	12
Structure paysagère n°3 : la forêt d'Écouves	14
Structure paysagère n°4 : les gorges des Alpes Mancelles	16
Matériaux et architecture	18
Qualification de l'unité paysagère	19
L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	19
Les éléments structurants et ponctuels reconnus	19
Entre modèles locaux et globaux, des motifs d'attachement partagés ou plus confidentiels	21
Les limites de l'unité paysagère	21
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	24
 Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes 	24
 Les dynamiques perçues lors des ateliers 	30
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	30
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	30
Atouts et opportunités	31
Faiblesses et menaces	31
Liste des communes concernées en tout ou partie	32

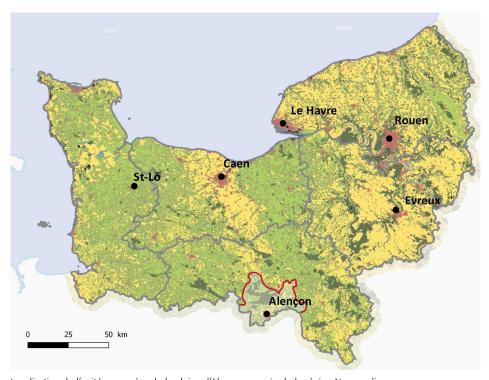


La plaine semi-ouverte vers Semallé.

Photo de couverture : Espaces dédiés aux pâtures et cultures, surplombés par la forêt d'Ecouves en arrière-plan.

Introduction

Située au sud du département, l'unité paysagère de la plaine d'Alençon est limitée au nord par la forêt d'Écouves et au sud, par la forêt de Perseigne située dans le département de la Sarthe (voir l'atlas des paysages, unité paysagère de « La forêt de Perseigne et campagne d'Alençon »).



Localisation de l'unité paysagère de la plaine d'Alençon au sein de la région Normandie.

Caractéristiques de l'unité paysagère



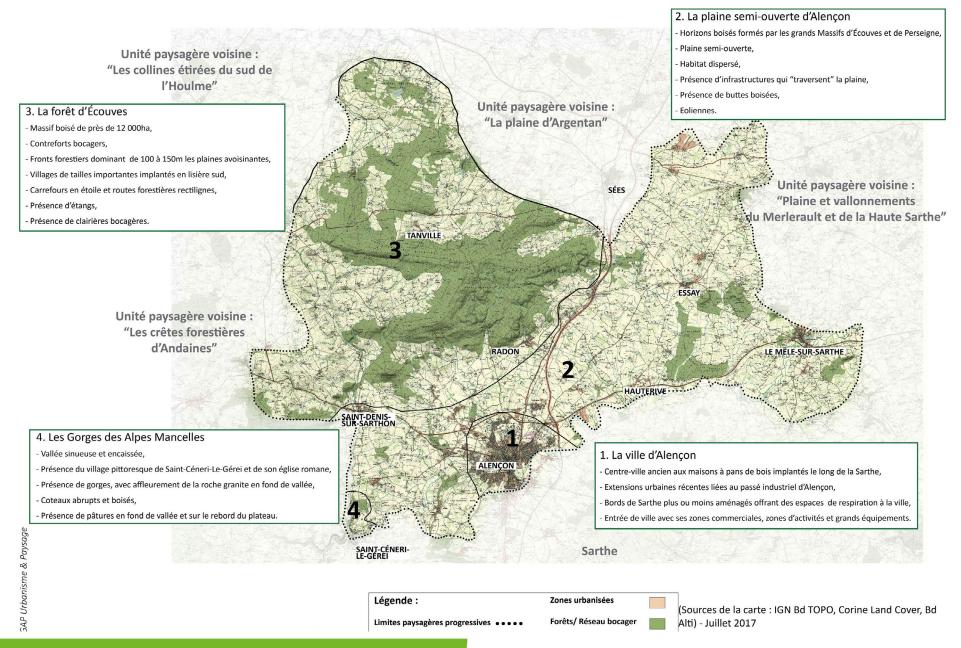
Caractériser un paysage vise à décrire les traits caractéristiques d'un paysage (type de relief, composition, forme et trame des haies, implantation du bâti, matériaux et architecture...). Ceux-ci font partie des éléments qui permettent de le distinguer des paysages voisins, aux côtés de la qualification et de l'analyse des dynamiques (cf. parties suivantes).

La plaine d'Alençon se caractérise par un paysage agricole semi-ouvert marqué par les infrastructures, par la présence de la ville d'Alençon, implantée le long de la Sarthe, et par la présence de reliefs boisés qui dominent et ceinturent la plaine.

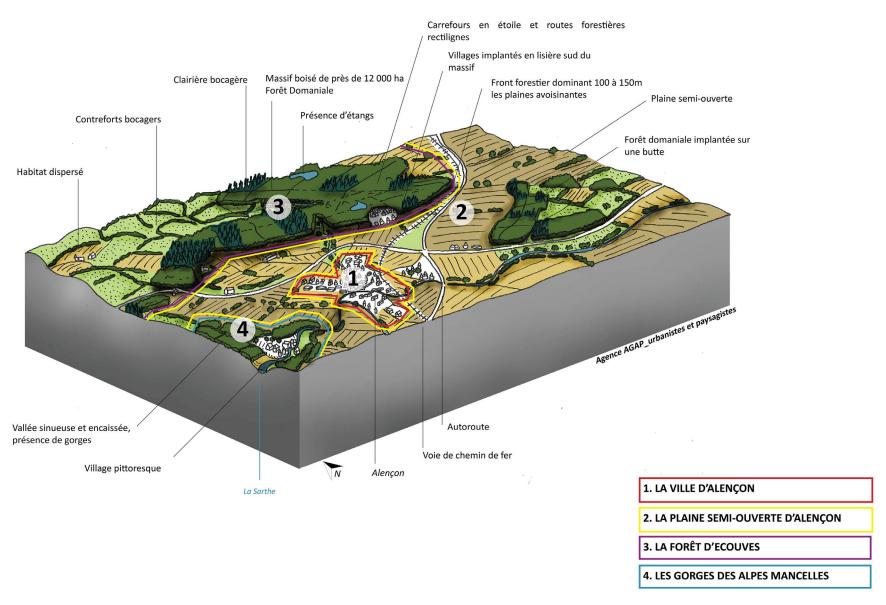
Les paysages de la plaine d'Alençon se déploient en quatre principales structures :

- la ville d'Alençon,
- la plaine semi-ouverte d'Alençon,
- la forêt d'Écouves,
- les gorges des Alpes Mancelles.

LA PLAINE D'ALENÇON - Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité

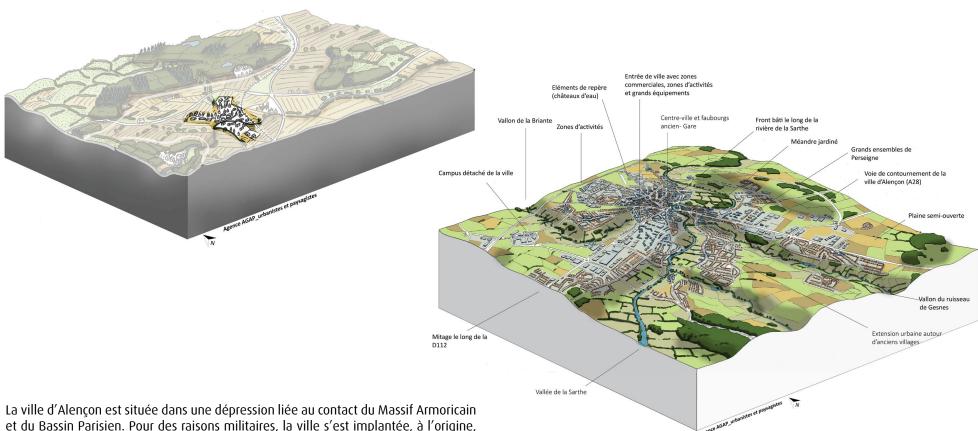


LA PLAINE D'ALENÇON - Caractérisation



Atlas des paysages de l'Orne - DREAL de Normandie

Structure paysagère n°1 : la ville d'Alençon



et du Bassin Parisien. Pour des raisons militaires, la ville s'est implantée, à l'origine, sur une vaste zone de marécage à la confluence de la Sarthe et de la Briante. Alençon se trouve aujourd'hui au cœur d'une plaine agricole, entourée d'importants reliefs boisés (Écouves et Perseigne) que l'on peut percevoir depuis la ville.

Les rivières et plaines inondables ont joué un rôle important dans l'orientation des extensions urbaines ; les extensions récentes ayant été réalisées en retrait des zones inondables. Ces zones préservées de toute urbanisation créent de vastes espaces de respiration et de nature à proximité du cœur de ville.

Les extensions récentes de la ville, datant des 15 dernières années, se sont faites, en grande partie, dans les quartiers ouest le long de la RD 112, au nord le long de la Briante et autour des bourgs anciens des communes limitrophes qui constituent aujourd'hui un continuum bâti avec le centre historique.

Le centre-ville et les faubourgs anciens implantés à la confluence de la Sarthe et de la Briante

Le paysage urbain du centre-ville est composé de maisons de ville, d'immeubles anciens (immeubles de rapport) et d'immeubles plus récents (immeubles commerciaux par exemple). Le centre ancien est relativement bien conservé par rapport à d'autres centres-villes et centres-bourgs de l'Orne qui ont subi des destructions, lors de la seconde guerre mondiale. Le centre est petit par rapport au reste de la ville (0,75 km²), il se développe le long de rues et de ruelles bordées d'immeubles plus ou moins anciens.

Les espaces publics ont, par endroits, fait l'objet d'aménagements qualitatifs récents qui mettent en valeur le patrimoine et favorisent la promenade (rues piétonnes, parc paysager...).

Les limites du centre-ville sont en partie marquées par le passage de la rivière de la Sarthe et les boulevards dont le tracé correspond au tracé des anciennes fortifications. A certains endroits, notamment au niveau des anciens faubourgs (Montsort, Cazau, Blaise), ces limites sont moins nettes.



Aménagements urbains peu qualitatifs et brasserie du centre-ville dont l'architecture détonne fortement avec les immeubles anciens qui la jouxte.



Rue commerçante du centre-ville bordée d'immeubles anciens. L'espace piéton valorise les devantures et crée un espace agréable, propice à la promenade.



Vue depuis le Pont Neuf, la Sarthe marque la limite entre deux paysages urbains qui se font face.



Immeubles récents du centre-ville implantés le long de la Sarthe. Cet ensemble bâti trouve une cohérence avec les formes urbaines historiques.



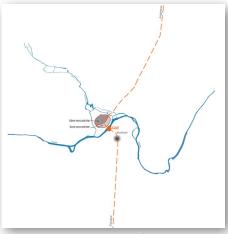
Bâtiment de la halle au blé issu des grands projets d'embellissement de la ville de la fin du XVIIIe et du XIXe siècle.



Exemple de traces de l'histoire de la construction de la ville, présente dans le centre : ancien bief à la confluence de la Sarthe et de la Briante.



Exemple de traces de l'histoire de la construction de la ville présente dans le centre : tracé des anciennes fortifications dans un aménagement urbain (parc de la Providence).



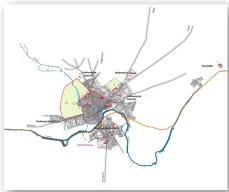
Avant le XIe siècle : la route de l'Étain entre l'Angleterre et l'Espagne passe à Alençon. La fortification est protégée par les bras de la Briante et de la Sarthe.



XI^e siècle : le château et la 3^e enceinte fortifiée. La ville se développe dans les limites des rivières.



XVe siècle : une nouvelle extension de la ville au nord et création du parc du château. La ville est concentrée à l'intérieur des fortifications.



XVIe siècle : début du démantèlement des fortifications et développement de la ville hors les murs.

Série de cartes illustrant la constitution du centre-ville et des faubourgs implantés à la confluence de la Sarthe et de la Briante. (Cartes issues de l'étude de FRULEUX MARIE, ALENÇON - Orne - Les îlots aux Sieurs et le commerce. Ecole de Chaillot, Juin 2013).

• Extensions récentes liées au passé industriel de la ville d'Alençon

Cet ensemble paysager correspond à une urbanisation beaucoup plus récente liée à l'essor industriel avec, notamment, l'arrivée du train au XIXe siècle et l'implantation des usines Moulinex au XXe siècle, qui ont fortement contribué au développement d'Alençon. Ces extensions englobent aujourd'hui les centre-bourgs des villages limitrophes (Saint-Paterne, Cerisé, Saint-Germain-du-Corbeïs, Damigny et Cerisé) qui se sont fortement développés ces dernières années.

Ce paysage urbain est marqué par une alternance entre des lotissements résidentiels, des petits collectifs, des zones d'activités et des zones industrielles. On y trouve une très importante représentation des nouvelles typologies d'habitats qui se sont développées au XX^e siècle (pavillons, cités jardins, grands ensembles...) selon une logique de séparation des fonctions comme dans le quartier de Perseigne, quartier de grands ensembles dédié spécifiquement à l'habitat, ou comme au niveau du pôle universitaire. D'autres quartiers, comme le quartier de Courteille, présentent une imbrication plus riche des fonctions avec un mixte intéressant entre habitats et petites activités.

Cette organisation de la ville induit une grande place donnée à la voiture sur les espaces publics, au déficit du piéton.



RD 338 - Voie rectiligne à l'entrée sud d'Alençon. Le traitement routier peu qualitatif de cet espace crée une rupture nette et large dans la ville et pas du tout propice à la promenade.



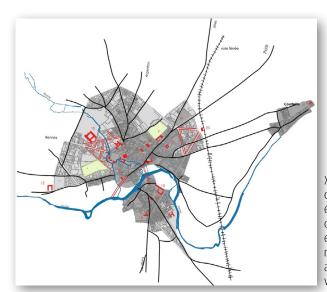
Grands ensembles de Perseigne créés dans les années 1960 en réponse à l'essor de Moulinex dont l'usine était située à proximité. Ce quartier est en cours de rénovation urbaine.



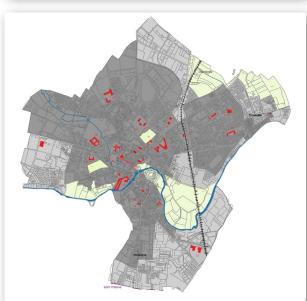
L'ancien bourg de Saint-Paterne rattrapé par l'urbanisation. En arrière-plan, on aperçoit les châteaux d'eau situés au cœur de la zone industrielle.



Courteille, quartier ouvrier mêlant petits pavillons et activités.



XVIII^e et XIX^e siècles : plans d'embellissement de la ville par des équipements et de désenclavement de la ville (arrivée de la voie ferrée) et des quartiers par la création de nouveaux axes de communication, avec notamment la création d'une voie de chemin de fer.



XX^e siècle : la ville se développe au nord et au sud en raison de l'implantation de nouvelles industries.

Série de cartes illustrant les extensions récentes liées à l'arrivée de la voie de chemin de fer et au passé industriel de la ville d'Alençon. (Cartes issues de l'étude de FRULEUX MARIE, ALENÇON - Orne - Les îlots au Sieurs et le commerce. École de Chaillot, Juin 2013).

Bords de Sarthe et de ses affluents, plus ou moins aménagés, offrant des espaces de respiration dans la ville

La rivière de la Sarthe traverse l'agglomération d'Alençon d'est en ouest. Ses deux affluents : la Briante et le ruisseau de Gesne, sont orientés nord/sud. Ces espaces contribuent à la variété des paysages de l'agglomération d'Alençon et à son aspect bucolique.

La rivière de la Sarthe dont le fond de vallée est relativement plat, dispose d'importants espaces d'expansion de crue. Ces espaces inconstructibles sont occupés principalement par des prairies et peupleraies. On y trouve ponctuellement des jardins privés et des parcs publics.

Les vallons de la Briante et du ruisseau de Gesnes sont d'envergure moindre, mais marquent également le paysage sur des communes qui ne sont pas concernées par la Sarthe, en particulier Arçonnay et Damigny. De la même façon, ces vallons constituent, assez souvent, les derniers espaces de prairies au milieu de zones urbanisées.

Les rivières représentent une véritable frontière aux extensions d'urbanisation et offrent parfois des fronts urbains intéressants, comme en centre-ville et le long des méandres de la Sarthe, à l'est de l'agglomération.



Piste cyclable, entre Arconnay et Alençon, longeant le ruisseau de Gesnes



A l'est de l'agglomération, la Sarthe crée une véritable coupure entre la ville et les espaces agricoles.



La Sarthe en centre-ville, du fait de la densité du bâti, est surtout visible depuis les ponts et les quais bas.



Du côté de Saint-Germain du Corbeïs, un espace de promenade situé entre les bords de la Sarthe et des espaces de prairies a récemment été aménagé.

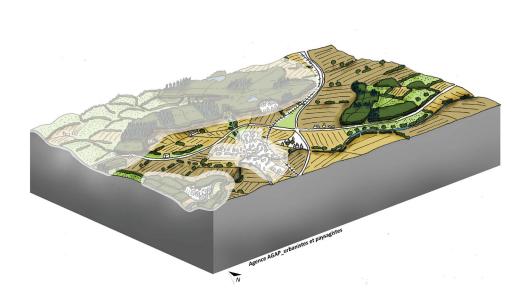


Parc urbain, aménagé le long du ruisseau de Gesnes au sud d'Alençon.



Équipement sportif (stade couvert) entouré de grillage le long de la Sarthe à l'est d'Alençon. Cet équipement ne profite pas de la situation exceptionnelle qui lui est donnée.

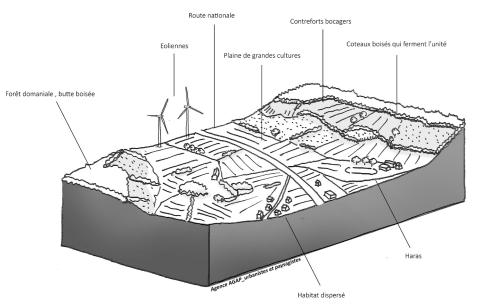
Structure paysagère n°2 : la plaine semi-ouverte d'Alençon



La plaine d'Alençon est située dans une dépression dominée par de grands massifs forestiers avec notamment la forêt d'Écouves au nord et la forêt de Perseigne au sud.

La plaine est marquée par l'influence de l'agglomération d'Alençon et par le passage de nombreuses infrastructures : voie ferrée, autoroute A28 et route nationale qui « sectionnent » cet espace.

Les cultures sont dominantes sur les prairies que l'on trouve principalement sur les contreforts des massifs forestiers. La trame bocagère qui autrefois maillait la plaine n'est plus aujourd'hui que relictuelle.



• Des horizons boisés visibles depuis la plaine

La forêt d'Écouves domine la plaine d'Alençon de plus d'une centaine de mètres, elle impose ainsi un front boisé visible depuis toute l'unité. Les contreforts bocagers, situés au pied des reliefs boisés, effectuent une transition entre la plaine ouverte et la forêt.



Vue sur la forêt d'Écouves depuis Forges (commune d'Écouves).

• Présence d'infrastructures qui traversent la plaine

Les infrastructures qui traversent la plaine d'Alençon ont un impact sur les paysages qu'elles « sectionnent ». Du point de vue des usagers, elles offrent des vues lointaines sur les paysages et notamment les fronts boisés des forêts d'Écouves et de Perseigne, facilitées par le caractère semi-ouvert de la plaine.



Vue sur la nationale depuis Semallé.

Une plaine semi-ouverte

La trame bocagère qui autrefois maillait la plaine n'est plus aujourd'hui que relictuelle. Elle n'apparaît plus que ponctuellement, sous formes d'arbres isolés ou de petits linéaires discontinus. L'arbre apparaît également sous la forme de petits bois situés sur les terres moins intéressantes pour l'agriculture, ce qui a pour effet de ponctuer l'horizon et de donner de la profondeur.



Vue sur la plaine depuis les Ventes-de-Bourses.

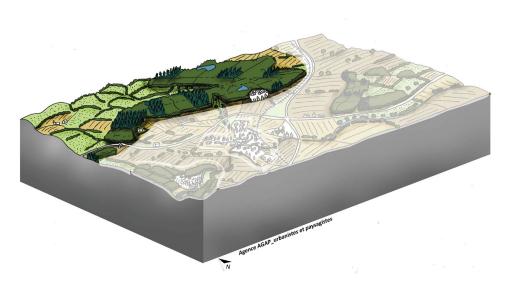
Éoliennes

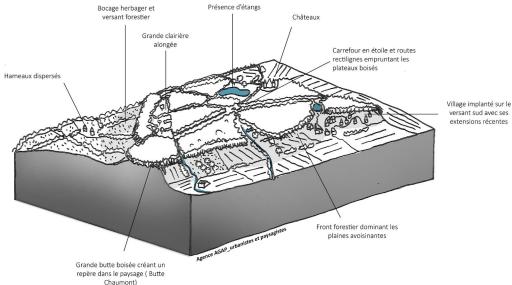
Deux éoliennes ont été implantées ces dernières années dans la plaine d'Alençon. Ces objets, les plus grands jamais construits par l'Homme en milieu rural, sont visibles depuis la plaine semi-ouverte.



Éoliennes implantées le long de la route départementale n°8 à l'Est d'Alençon.

Structure paysagère n°3 : la forêt d'Écouves





Massif forestier ponctué de clairières et d'étangs

Vue sur la vallée de la Briante - Photo DREAL / Marc HELLER (2014).

Relief majeur à l'échelle de la Normandie, la forêt d'Écouves domine de 100 à 150 m les plaines voisines. Cette forêt est composée d'essences mixtes : chênes sessiles et hêtres, et également, dans une moindre mesure, le pin sylvestre et le sapin.

La forêt est maillée d'un important réseau de chemins organisés en damiers. On trouve également des carrefours en étoile comme le carrefour de la Croix de Médavy ou le Carrefour de la Croix Rouge, qui marquent fortement ce paysage.

La forêt est ponctuée de clairières et étangs situés le plus souvent dans des dépressions (bassin de la Briante, Lande-de-Goult) ou perchés sur un plateau, comme l'étang de Vrigny et l'étang des Rosses.

Des contreforts bocagers et herbagers

La partie sud-est de la forêt d'Écouves est plus vallonnée et offre un paysage plus bocager et herbager très contrasté par rapport au paysage que l'on trouve sur la plaine semi-ouverte d'Alençon. Cette partie se caractérise également par son isolement par rapport à l'agglomération d'Alençon.



Vue vers le massif d'Écouves depuis Saint-Didier-sous-Écouves (sud-est de la forêt d'Écouves).

Villages implantés sur le versant sud

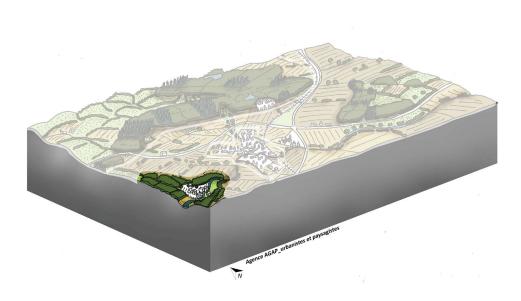
Sur le versant sud, exposé au soleil et proche d'Alençon, des villages se sont implantés en lisière de forêt comme le village de Radon. La situation de ces villages leur confère une certaine attractivité.

Ces villages sont composés, le plus souvent, d'un bâti aux façades beiges et rosées, construit en grès et surmonté de tuiles brunes.



Vue sur le village de Radon - Photo DREAL / Marc HELLER (2014).

Structure paysagère n°4 : les gorges des Alpes Mancelles



Vallée sinueuse et encaissée Présence de pâtures en fond de vallée et sur le Coteaux abrupts et rebord du plateau boisés Gorges avec affleurement de la roche en fond de vallée Village pittoresque avec son Rivière de la Sarthe

Plateau agricole au bocage

Une vallée sinueuse et encaissée

Vue sur la vallée de la Sarthe, sinueuse et encaissée - Photo DREAL / Marc HELLER (2014).

Malgré leur petite taille par rapport au reste de l'unité, les paysages des gorges des Alpes Mancelles sont très caractéristiques par leur aspect pittoresque qui tranche fortement avec la plaine agricole.

Cette structure semble d'ailleurs plus appartenir à la région voisine vers laquelle se dirige la Sarthe (voir l'atlas des pays de la Loire - unité « Les corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs »).

A l'ouest d'Alençon, la plaine s'élève d'une cinquantaine de mètres lorsqu'elle rencontre le massif Armoricain. La Sarthe s'y enfonce à partir du Gué de Moulins, dans une vallée de plus en plus étroite, sinueuse et encaissée.

• Village pittoresque de Saint-Céneri-le-Gérei

Le village de Saint-Céneri-le-Gérei, situé au bord de la Sarthe, offre un cadre paisible et pittoresque avec la présence d'affleurement granitique et ses maisons de granite fleuries de rosiers et de glycines. Surplombant la Sarthe sur son éperon rocheux, l'église romane offre un magnifique belvédère sur les gorges et participe à l'attractivité touristique du site.



Ruelles fleuries du village de Saint-Céneri-le-Gérei.



Vue depuis le pont sur les jardins en terrasse (parfois enclos de murs) très caractéristiques du site. Saint-Céneri-le-Gérei.



Vue vers l'église romane de Saint-Céneri construite en grès et en granit. L'église repose sur un éperon rocheux qui domine la rivière de la Sarthe.

Matériaux et architecture



Les spécificités locales liées à l'usage de certains matériaux de construction ainsi qu'à un type d'architecture contribuent à la caractérisation d'un paysage. C'est pourquoi elles font l'objet d'une analyse.

Les matériaux traditionnels dominants à l'échelle de l'unité sont le granit, le grès et la tuile brune utilisée en toiture qui domine ici, contrairement à l'ouest du département, où l'on trouve essentiellement de l'ardoise.



Maisons à St Céneri-le-Gérei : toitures en tuile, cheminées légèrement décentrées du faîtage, encadrement des baies en pierres de taille.





Maison en granit gris et ocre à la Roche Mabile : les baies possèdent ici, en plus de leurs linteaux en pierre, un arc de décharge à peine visible.







Tissu XIX^e siècle, pierres calcaires et toitures en ardoise. Le bâti est ordonnancé par des plans d'ensemble et participe à un projet global d'embellissement urbain.

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage.

Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale. L'Atlas des paysages en considère deux en particulier :

- les représentations qui font référence à une culture locale, et qui traduisent la manière dont les habitants perçoivent et vivent leur territoire. Celles-ci ont été collectées lors des Ateliers du paysage et ont été intégrées à l'atlas selon les principes suivants :
- si les paysagistes partagent les modifications apportées par les participants des ateliers, ils les font leur, et le texte ne rendra pas compte des modifications apportées;
- si les paysagistes ne partagent pas les modifications proposées par les participants des ateliers, le texte rendra compte et explicitera les différences d'appréciation;
- si les paysagistes et les participants aux ateliers ne mettent pas en avant les mêmes dynamiques et tendances d'évolution, il en sera rendu compte;
- enfin, si les ateliers ont mis en avant des attachements locaux particuliers, la caractérisation des unités proposées par les paysagistes, rendra compte de ces attachements particuliers.
- les représentations paysagères qui renvoient à une culture académique et sont véhiculées par les arts (littérature, peinture, photographie, cinéma...), les médias... Une recherche bibliographique a permis de rassembler les éléments les plus évoqués au fil de l'histoire.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'appropriation du nom

La nomination de « Plaine d'Alençon » est reconnue par les participants.

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Au fil des discussions et du travail sur le bloc diagramme, le paysage de la plaine d'Alençon se caractérise par un patchwork tout en nuances et en transitions, entre les zones de culture, la ville d'Alençon et la forêt d'Écouves. Cette organisation se différencie nettement de celle de la Plaine d'Argentan qui présente, elle, une alternance très marquée entre l'espace ouvert des plaines,



Ateliers du paysage - Alençon Sandrine Manusset

les pôles urbains qui apparaissent comme autant de promontoires dans ces étendues de cultures, et les infrastructures routières qui « *barrent* » le territoire.

• Entre plaines et bocage : la description paysagère des participants renvoie à un jeu de lecture en miroir entre les plaines et les forêts. Les plaines [qui sont forcément] céréalières sont des espaces ouverts, privés et tournés vers

la production intensive. Les massifs forestiers sont des espaces fermés, domaniaux, dédiés aux activités sportives et de loisir des habitants des pôles urbains.

Les plaines céréalières sont reconnues comme des espaces « trop ouverts », non qualitatifs, sans beaucoup d'intérêt. Il transparaîtrait même, dans les discours, un sentiment de rejet du paysage « C'est moche. Il faut le dire ». C'est un paysage en quelque sorte subi. « C'est comme cela. On n'y peut rien. Il faut bien que l'agriculture continue ». Mais au fil des échanges, ce qui est évogué dans les discours finalement, n'est pas une mise en cause directe des pratiques agricoles en place, mais plutôt le défaut de la relation de l'Homme à son Environnement qu'elles expriment.

La description du « paysage des plaines » qui doit être entendu ici comme un oxymore, se termine sur une définition en creux des plaines comme étant des espaces identifiés par l'absence des haies et du bocage. Une nouvelle fois ressort la dimension fortement identitaire et revendiquée des haies et du bocage du « paysage normand ».

• La ville d'Alençon : l'identité paysagère de la communauté urbaine d'Alencon a été analysée de facon fine au cours d'une série de deux ateliers participatifs, réalisés en juin et en septembre 2017, à partir d'un exercice de photo-langage basé ici sur un corpus photographique de 15 clichés, constitué par les paysagistes, et du commentaire actif du bloc diagramme.

Les paysages qui se dégagent des discours des participants aux ateliers se construisent autour de **4 ensembles paysagers concentriques** qui s'organisent comme suit. Le cœur historique du centre-ville d'Alençon est le centre de l'unité paysagère qui s'inscrit dans un « grand » espace délimité au nord et au sud par 2 massifs forestiers, respectivement la Forêt d'Écouves et les Alpes Mancelles, et 2 axes routiers « pénétrantes » dans la ville, au sud et au nordest. Entre ces 2 espaces, s'inscrivent 2 autres espaces intermédiaires, soit du centre aux périphéries ; les faubourgs avec les quartiers des métiers et l'espace rural parsemé de villages.

L'analyse des discours met en avant les notions-clé suivantes qui permettent de définir l'identité paysagère retenue par les participants et qui renvoient à la fois à des éléments qui composent la structure urbaine (cœur de ville, les Quartiers, les parcs urbains, la Sarthe), à des dynamiques symboliques comme la Sarthe qui fait du lien entre les différents espaces de la ville et les différentes périodes de la dynamique urbaine, à l'évolution de l'architecture qui marque les changements historiques et l'évolution de la ville au fil des années.

Les éléments paysagers qui sont évoqués par les participants pour caractériser l'unité paysagère s'articulent autour de 3 groupes d'éléments paysagers.

- -Le « cœur de ville » qui semblait reposer sur un très fort consensus, s'organise finalement autour de 5 sous-ensembles, tous constitués d'éléments architecturaux forts (château des Ducs d'Alencon, musée de la Dentelle...). Dans ces appréciations paysagères se mêlent à la fois des appréciations d'ordre architectural, patrimonial et économique (touristique et commercial).
- L'espace des faubourgs, soit la 1^{re} couronne urbaine d'aujourd'hui, encadrée par les 3 pôles universitaires, commercial et industriel, où se localisent également des éléments paysagers patrimoniaux renvoyant à des quartiers et des éléments de nature en ville, à travers les parcs urbains et les bords aménagés de la Sarthe.
- L'espace périurbain composé de l'espace agricole et des villages où certains sont cités pour les éléments patrimoniaux qu'ils présentent (chapelle de Champfleur...). A noter que les limites proposées de l'unité paysagère sont dépassées intentionnellement par les participants qui remettent donc en discussion les limites proposées de l'espace urbain.

Ateliers du paysage

Entre modèles locaux et globaux, des motifs d'attachement partagés ou plus confidentiels

Le paysage de la plaine d'Alençon, perçu par les locaux, s'étend là où leurs usages se font et leur horizon se dessine. Ainsi, l'attachement au centre d'Alençon, cœur de leur bassin de vie est fort. Les tours d'habitation du XX^e siècle, rognées des photos touristiques participent, malgré tout, au témoignage de l'histoire du centre-ville.

Les forêts d'Écouves, de Bourse ou de Perseigne, constituent des lieux appréciés de balade. Le même phénomène est identifiable à Saint-Céneri-le-Gerei ou sur les bords de la Sarthe.

Les limites de l'unité paysagère

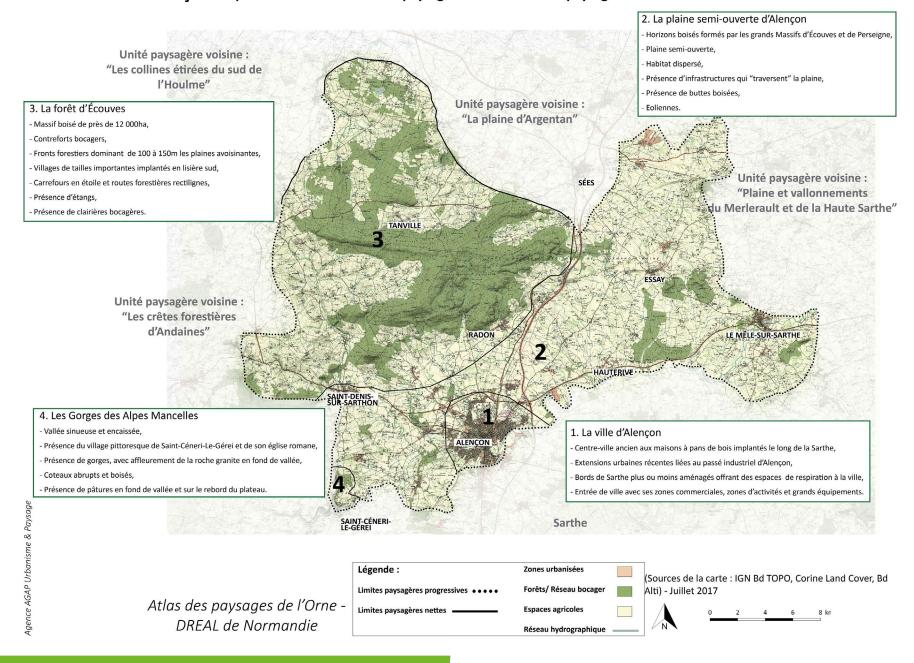


Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou progressives. Celle-ci a été définie pour être en cohérence avec les unités définies au niveau national, elle est pertinente pour une lecture à une échelle du 1/100 000.

Pour les participants, la limite est de l'unité paysagère devrait être modifiée pour détacher de cette unité, les territoires d'Essay et Mêlé-sur-Sarthe, qui appartiennent davantage à l'unité paysagère voisine du Merlerault. Cependant, même si on retrouve des caractéristiques communes avec les paysages de l'unité voisine « Plaines et vallonnements du Merlerault et de la Haute Sarthe », le paysage apparaît ici comme beaucoup plus plat. Il s'agit donc bien d'un paysage de transition entre les hauts vallonnements du Merlerault et la plaine semi-ouverte d'Alençon.

Ateliers du paysage

LA PLAINE D'ALENÇON - Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité



LA PLAINE D'ALENÇON - Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES

- 1. Augmentation de la taille des bâtiments agricoles,
- 2. Développement de haras,
- 3. Fermeture de la clairière de la Lande-de-Goult,
- 4. Boisement des coteaux de la Sarthe,



8. Développement des infrastructures,

9. Développement des villages sur la lisière sud de la forêt.

Atlas des paysages de l'Orne - DREAL de Normandie

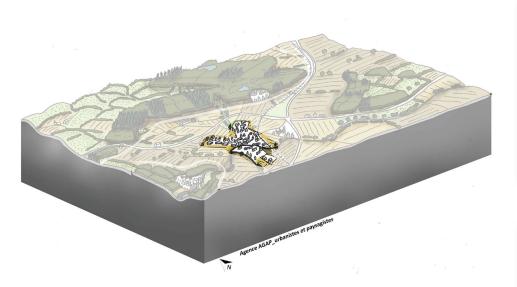
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose à la fois sur les dynamiques réelles : à partir de la base de connaissances issues de l'inventaire des paysages (2001), d'un travail de terrain, de l'étude de données statistiques (données INSEE, Fichier des Logements par Communes, Mise à jour des informations cadastrales, Registre Général Parcellaire, Etablissement Public Foncier de Normandie, des Fichiers fonciers (DGFIP) et Sitadel 2), de données photographiques : vues aériennes de l'IGN - années 50 et prises de vues obliques (observatoire de la DREAL depuis une vingtaine d'années) ; mais également sur les dynamiques perçues par les habitants, à partir des données récoltées lors des Ateliers Paysages à l'échelle locale.

Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

Dynamiques de la structure paysagère n°1 : la ville d'Alençon



• Extensions urbaines en périphérie et le long des axes principaux



Données Géoportail - Comparatif de photographies aériennes 1996-2016 - Alençon Ouest, RD 112.



Vue sur le quartier récent de la Boissière.



Vue de la départementale 112 à l'ouest d'Alençon. Entrée de ville peu qualitative avec un bâti qui ne présente aucune harmonie d'ensemble.

Les extensions urbaines récentes d'Alençon ont produit des paysages d'entrée de ville peu qualitatifs notamment le long des grands axes rectilignes RD 438 et RD 112. Le traitement routier de ces espaces crée une rupture dans la ville et n'apparaît pas du tout propice à la promenade.

Quand les extensions viennent en épaisseur du tissu urbain existant, leurs limites avec l'espace agricole sont souvent mal définies, ou tout simplement non traitées par absence de toute lisière végétale ou autre. Viennent aussi les difficultés liées aux limites administratives au sud de la ville.

La ville d'Alençon connaît, dans son centre-ville, un des plus hauts taux logements vacants du département (D'après le Fichier des Logements par Communes - Filocom)

• Valorisation des espaces publics du centre-ville



Vues sur le parc de la Providence situé dans le centre-ville d'Alençon.

Les projets paysagers entrepris en centre-ville ont pour objectifs de mettre en avant le patrimoine et de favoriser l'activité commerciale qui est en déclin. Cela se traduit par des opérations d'aménagements qualitatifs des espaces publics (aménagement de rues piétonnes, aménagement du parc de la Providence) et de rénovation du patrimoine bâti (rénovation de la halle au blé, rénovation de logements...).

• Aménagement de parcs et d'espaces publics en lien avec les rivières



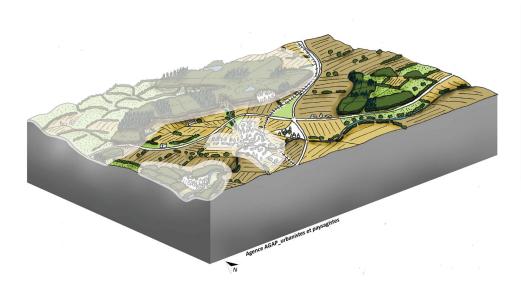
Parc urbain le long du ruisseau de Gesne à Arçonnay.



Aménagement des bords de Sarthe à Saint-Germain-du-Corbéis.

Ces aménagements récents ont été réalisés sur des terrains inondables non constructibles. Ils offrent des espaces de respiration et de promenade intéressants pour les habitants d'Alençon et des communes limitrophes.

• Dynamiques de la structure paysagère n°2 : la plaine semi-ouverte d'Alençon



L'atlas, paru en 2001, indiquait que, si vers 1950, les herbages ont submergé les labours découverts ; au début des années 2000, les labours reprennent, se traduisant par des parcelles remembrées. La campagne d'Alençon y est décrite comme complexe : s'y trouvent d'une part, de grandes parcelles de culture, aux couleurs variées, offrant de grandes perspectives sur les rebords des forêts d'Écouves et de Perseigne ; et d'autre part, des vallons plus herbagers, parcourus de haies d'arbres aux silhouettes rendues irrégulières par la mort des ormes. Les dynamiques en cours alors identifiées faisaient craindre une disparition complète du jeu des écrans végétaux et de percées visuelles, avec une présence de plus en plus prégnante de développement périurbain : par les lotissements des villages au pied de la forêt d'Écouves et les axes autoroutiers, cernant ou divergeant de l'agglomération.

• Développement des infrastructures



Données Géoportail - Comparatif de photographies aériennes 1996-2016 - Nord-Est d'Alençon.

La construction de l'A28 et l'agrandissement de la N12, réalisés ces 20 dernières années, ont été accompagnés d'un réaménagement foncier important. Ces nouvelles infrastructures ont un impact sur les paysages qu'elles traversent, notamment parce qu'elles les sectionnent. Du point de vue des usagers, elles offrent des vues lointaines sur les paysages, et notamment sur les fronts boisés des forêts d'Écouves et de Perseigne, facilitées par le caractère semi-ouvert de la plaine.

• Développement de haras



Données Géoportail- Comparatif de photographies aériennes 1996-2016 - Commune de Larré.

Le développement des haras et carrières (activités équines) est une dynamique très caractéristique de l'est du département, que partagent également les unités paysagères du Merlerault et de la plaine d'Argentan.

L'implantation des haras s'accompagne, le plus souvent, d'un agrandissement des pâtures et de la mise en place de barrières et de clôtures caractéristiques.

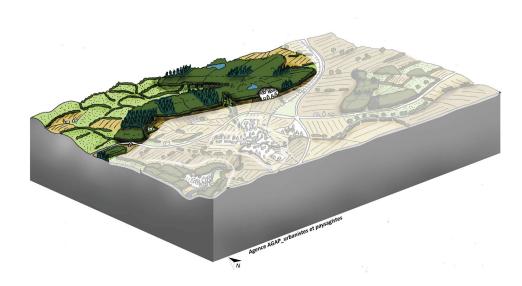
• Augmentation de la taille des bâtiments agricoles



Contreforts de la forêt d'Écouves - Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

Comme dans beaucoup d'endroits du département, la taille des bâtiments agricoles a tendance à augmenter. Ainsi, sur cette ferme, l'espace de stabulation a été multiplié par deux en l'espace de 20 ans.

• Dynamiques de la structure paysagère n°3 : la forêt d'Écouves



L'atlas des paysages, paru en 2001, attirait l'attention sur l'intérêt de pérenniser une variété d'essences forestières mélangeant les conifères habituels (pin sylvestre, épicéa et sapin pectiné) aux feuillus (chêne sessile et hêtre), même si les résineux exotiques (sapins de Douglas et de Vancouver, épicéa de Sitka) peuvent y trouver leur place. Des choix trop exclusifs présenteraient, en effet, l'inconvénient de rendre les peuplements austères.

L'analyse de l'évolution des surfaces boisées, entre 1998 et 2015, montre une augmentation de la surface boisée (sur la totalité de l'unité), avec une augmentation de la part des forêts de feuillus. Source : BD Forêt en 1998 et en 2012 (inventaire forestier).

L'atlas de 2001 identifiait deux risques opposés sur les secteurs agricoles attenants : soit un mauvais entretien des haies avec une fermeture des paysages, ou au contraire, un débocagement aux conséquences inverses.

Fermeture de la clairière de la Lande-de-Goult



Clairière de la Lande de Goult - Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

Au sein de la forêt d'Écouves, la haute vallée de la Cance ouvre la grande clairière allongée de la Lande de Goult. Cette clairière connaît une évolution qui tend à un épaississement de ses haies (1) et à un enfrichement de ses lisières (2).

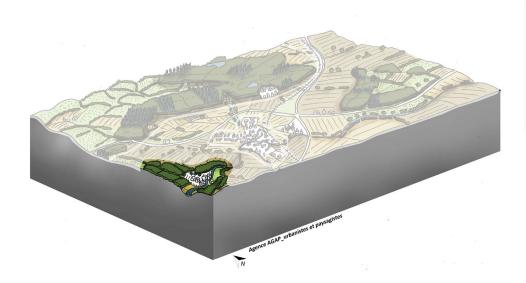
• Développement des villages sur la lisière sud et développement des activités de promenade en forêt



Données Géoportail - Comparatif de photographies aériennes 1996-2016 - Commune de Radon.

Les villages et hameaux implantés au sud de la forêt d'Ecouves, de par leur situation à mi-chemin entre la ville d'Alençon et la forêt (espace propice à la détente et à la promenade) connaissent une attractivité qui s'est traduite par une densification et des extensions de leurs espaces bâtis.

• Dynamiques de la structure paysagère n°4 : les gorges des Alpes Mancelles



L'atlas des paysages, paru en 2001, soulignait l'évolution qui avait inversé les rapports végétaux. Avant, les plateaux présentaient une couverture arborée, par leurs haies et leurs vergers, tandis que, sur les versants abrupts, les roches et les landes occupaient une grande place. Au début des années 2000, la Sarthe et le Sarthon coulaient au sein de vallées boisées ; tandis que sur les plateaux, les labours ont remplacé la moitié des herbages, et les cultures plus intensives ont effacé le bocage maillé, laissant voir les hauteurs de la forêt de Multonne. Il attirait l'attention sur l'intérêt de garder un cadre au caractère sauvage pour mettre en valeur des bâtiments d'une qualité architecturale remarquable.

Boisement des coteaux



Données Géoportail - Comparatif de photographies aériennes 1996-2016 - Vallée de la Sarthe aux abords de Saint-Cénéri-le Gérei

En effet, l'évolution des paysages des gorges de ces 20 dernières années se traduit par un boisement important des coteaux de la vallée (anciennes pâtures) ayant pour effet de renforcer le « cordon boisé » déjà existant.

• Développement du tourisme



Saint-Céneri-le Gérei.

L'attractivité touristique du site a entraîné une requalification des espaces publics et des aménagements spécifiques : signalétiques, parkings en entrée de bourg... liés à l'accueil du public.

Les dynamiques perçues lors des ateliers

L'évolution agricole de la plaine d'Alençon apparaît être davantage marquée par le développement de l'urbanisation que par celle des pratiques agricoles.

La restructuration agricole de la plaine d'Alençon apparaît de moindre ampleur que celle constatée dans la plaine d'Argentan. « Ici, a été maintenu le maillage bocager alors que le développement des plaines est perçu comme une désertification paysagère avec l'augmentation de la taille des parcelles cultivées ». La topographie a permis de préserver le paysage composé de coteaux, de forêts et de prairies, en délimitant un espace de plaine équilibré par rapport à la taille de l'agglomération d'Alençon. « *Ce n'est pas monotone* comme la Plaine d'Argentan peut l'être ». L'impact de l'élevage reste plus marqué dans la partie est de l'unité paysagère. Ainsi, les grandes parcelles herbagères sont plus présentes dans les pays du Merlerault et de la Vallée de la Sarthe. Un participant souligne : « Ces parcelles se sont agrandies parce que les propriétaires étaient riches. Aujourd'hui, le rapport s'est inversé. Il y a plus d'argent dans les régions de plaines et moins dans les régions herbagères ».

Le deuxième élément de la dynamique à souligner est le développement des pôles urbains générant celui des infrastructures et des opérations de remembrement foncier qui ont suivi ces grands chantiers. Dans ce contexte, l'arrachage des haies a été très fréquent, stimulé par la pression de l'urbanisation et l'augmentation du prix du foncier.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les dynamiques réelles et les dynamiques perçues sont proches avec notamment pour constat une évolution liée au développement des infrastructures.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



A partir d'une analyse alliant l'analyse des paysagistes et les perceptions locales, les forces et les faiblesses de l'unité paysagère ont fait l'objet d'une synthèse.

Pour les participants aux ateliers, la question des « opportunités/menaces » renvoie à trois sujets qui chacun présente des atouts et des faiblesses. Le contenu des échanges est ici rapporté sans prévaloir d'un ordre d'importance entre les sujets abordés.

D'abord, la **topographie de la plaine d'Alençon** apparaît comme un atout naturel majeur dans le sens où elle a permis de préserver le paysage composé de coteaux, de forêts et prairies en délimitant un espace de plaine équilibré par rapport à la taille de l'agglomération d'Alencon.

La suite des échanges amène à souligner la prise de conscience des enjeux paysagers par les élus locaux : « C'est vrai que les élus n'ont pas toujours été responsables. Aujourd'hui, on essaie bien de faire attention aux couloirs écologiques, à la trame verte et bleue en faisant attention à l'arrachage des haies. Mais que dire de l'impact de l'autoroute nouvelle? C'est une catastrophe avec



Ateliers du paysage - Alençon Sandrine Manusset

5 échangeurs associés à une zone d'activité pour 40 km de voie ». Cette nouvelle situation est aussi un facteur à prendre en compte dans l'évolution des paysages. Mais, pour que cette prise de conscience à l'échelon local amène tous les effets escomptés, il faudrait que cette prise de conscience en faveur des paysages soit partagée et puisse s'appuyer sur une gouvernance, une organisation et une harmonisation des principes de l'aménagement des territoires par toutes les instances qui interviennent, de l'État aux communes. Ce qui amène les discussions sur la notion de « patrimoine naturel », en corrélation avec celle de « patrimoine culturel ». « Le paysage devrait être considéré comme un bien commun. Sinon, comment envisager sa gestion, aujourd'hui, en s'appuyant sur des pratiques anciennes des corvées par exemple, qui correspond à un contexte sociétal qui n'existe plus aujourd'hui ? ».

Cela apparaît d'autant plus facile et possible pour les paysages urbains dont l'attractivité, aux yeux des habitants, se renouvelle. « Aujourd'hui, les habitants apparaissent très attachés aux arbres et aux espaces verts. Les agents qui sont chargés de la gestion des arbres remarquables, sont particulièrement sollicités, lors de leurs interventions sur site, par des habitants qui leur demandent toujours beaucoup d'explications ». Aujourd'hui, les éléments naturels font partie du paysage urbain. Les espaces très minéraux suscitent d'ailleurs beaucoup de discussions. Ils ne sont plus considérés comme la panacée des aménagements urbains.

Se poursuivant, les échanges amènent à souligner le contraste qu'il peut y avoir entre les moyens financiers et humains qui sont mobilisés pour préserver les bâtiments à valeur architecturale et patrimoniale. D'ailleurs, on ne sait pas trop ce qui sollicite cet intérêt : est-ce parce que ces bâtiments sont beaux ou est-ce parce qu'ils racontent une histoire, l'histoire de la ville et de ses habitants ? Aujourd'hui, le décalage est important entre les modes de gestion du patrimoine bâti et le patrimoine paysager, alors qu'à l'unanimité, c'est bien l'ensemble qui forme la valeur du paysage urbain et du paysage rural. Finalement, l'opportunité qui est à saisir, est que la prise de conscience de la valeur sociétale, économique et écologique des paysages ruraux, soit démultipliée en incluant les paysages urbains. Et à terme, il faudrait qu'il ne soit plus question que « des paysages » sans dichotomie entre les paysages urbains d'un côté, et les paysages sous-entendus ruraux, de l'autre.

• Des espaces urbains banalisés • Des entrées de ville peu qualita

- Des entrées de ville peu qualitatives le long des grands axes rectilignes (RD 438 et RD 112) qui convergent vers le centre-ville.
- Des limites avec l'espace agricole souvent non traitées et mal définies.
- Une urbanisation qui s'est faite selon un principe de zonage et de séparation des fonctions offrant peu de perméabilité entre les quartiers.
- Une forte vacance en logements.
- Une place de la voiture non maitrisée.

Un patrimoine en partie dégradé

• Un patrimoine bâti en partie dégradé en centre-ville et sur la première couronne (qui correspond aux secteurs urbanisés à l'époque de l'essor industriel d'Alençon).

La présence d'infrastructures routières

• Des infrastructures routières qui « sectionnent » les paysages et qui sont perçues négativement par les habitants.

Ateliers du paysage

Atouts et opportunités • Un potentiel lié à la valorisation

• Un potentiel lié à la valorisation du patrimoine urbain et paysager

- Un patrimoine bâti important en centre-ville d'Alençon qui participe à l'attractivité de la ville et à son identité.
- La présence de la Sarthe et de ses affluents : la Briante et le ruisseau de Gesnes, qui offrent des espaces de respiration et de promenade pour les habitants.
- Des espaces de nature de grande qualité à proximité de la ville : les Alpes Mancelles, la forêt domaniale d'Écouves.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Alencon
- Aunay-les-Bois
- Aunou-sur-Orne
- Barville
- Belfonds
- Boischampré
- Boitron
- Boucé
- Buré
- Bursard
- Cerisé
- Chahains
- Chailloué
- Ciral
- Colombiers
- Condé-sur-Sarthe
- Coulonges-sur-Sarthe
- Cuissai
- Damigny
- Écouves
- Essay
- Fleuré
- Fontenai-les-Louvets
- Francheville
- Gandelain
- Gâprée
- Hauterive
- Héloup
- La Bellière
- La Chapelle-près-Sées
- La Ferrière-Béchet

- La Ferrière-Bochard
- La Lande-de-Goult
- La Roche-Mabile
- Lalacelle
- Laleu
- Larré
- Le Bouillon
- Le Cercueil
- Le Chalange
- Le Mêle-sur-Sarthe
- Le Ménil-Broût
- Le Ménil-Guyon
- Les Ventes-de-Bourse
- Livaie
- Longuenoë
- Lonrai
- Marchemaisons
- Ménil-Erreux
- Mieuxcé
- Montchevrel
- Montmerrei
- Mortrée
- Neauphe-sous-Essai
- Neuilly-le-Bisson
- Pacé
- Pervenchères
- Rouperroux
- Saint-Aubin-d'Appenai
- Saint-Céneri-le-Gérei
- Saint-Denis-sur-Sarthon
- Saint-Didier-sous-Écouves

- Saint-Ellier-les-Bois
- Saint-Germain-du-Corbéis
- Saint-Germain-le-Vieux
- Saint-Gervais-du-Perron
- Saint-Hilaire-la-Gérard
- Saint-Julien-sur-Sarthe
- Saint-Léger-sur-Sarthe
- Saint-Léonard-des-Parcs
- Saint-Martin-des-Landes
- Saint-Nicolas-des-Bois
- Saint-Quentin-de-Blavou
- Saint-Sauveur-de-Carrouges
- Sées
- Semallé
- Tanques
- Tanville
- Trémont
- Valframbert
- Vidai

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 78 26 19 00 1 rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00





